Date d'impression : 17.01.2020 Numéro de version 1 Révision: 17.01.2020

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/ l'entreprise

#### · 1.1 Identificateur de produit

- · Nom du produit: HG POWER GLUE Textilkleber
  - · Code du produit: 1301.4040.30

## 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

· Secteur d'utilisation

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· Emploi de la substance / de la préparation: Résine époxy

#### · 1.3 Renseignements concernant le fabricant qui fourni la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur:

Hersteller:

HG pro- Innovations GmbH

Wagnergraben 1

A-5152 Michaelbeuren bei Salzburg

Tel. +43 720 310 355

Vertrieb Schweiz: GYSO AG Steinackerstrasse 34 CH-8302 Kloten Tel. +41 43 255 55 55

Mail: info@gyso.ch

- · Service chargé des renseignements: Département technique
- · 1.4 Numéro d'appel d'urgence: Centre Suisse d' information Toxicologique: 145

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### · 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

## · 2.2 Éléments d'étiquetage

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
  - · Pictogrammes de danger néant
  - · Mention d'avertissement néant
  - · Mentions de danger néant
  - · Conseils de prudence

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/ nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
  - · PBT: Non applicable.
  - · vPvB: Non applicable.

CH/FR

Date d'impression : 17.01.2020 Numéro de version 1 Révision: 17.01.2020

Nom du produit: HG POWER GLUE Textilkleber

(suite de la page 1)

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

#### · 3.2 Préparations

- · Description: supprimé
- · Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### · 4.1 Description des premiers secours

· Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Aucune mesure particulière n'est requise.

- · Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- · Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Consulter immédiatement un médecin.

#### · 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Symptomatische Behandlung.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### · 5.1 Moyens d'extinction

- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

#### 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage antipollution).

(suite page 3)

Date d'impression : 17.01.2020 Numéro de version 1 Révision: 17.01.2020

Nom du produit: HG POWER GLUE Textilkleber

(suite de la page 2)

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

#### · 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### · 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière n'est requise.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

#### · 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Stockage:
  - · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

- Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre le gel.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· Classe de stockage: 10

· 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

#### · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

#### · 8.2 Contrôles de l'exposition

- · Equipement de protection individuel:
  - · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- · Protection des mains:

Gants en caoutchouc

Empfohlen: Butylkautschuk  $\geq 0.5$  mm Schichtdicke. Schutzindex 120, entsprechend > 4 Minuten Permeationszeit nach EN 374.

- Matériau des gants Caoutchouc nitrile
- · Temps de pénétration du matériau des gants

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 30 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 2). Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

(suite page 4)

Date d'impression : 17.01.2020 Numéro de version 1 Révision: 17.01.2020

Nom du produit: HG POWER GLUE Textilkleber

(suite de la page 3)

- · Protection des yeux: Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- · Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

#### **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

· Indications générales.

· Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Blanc

· Odeur: Faible, caractéristique

· Seuil olfactif: Non déterminé.

· valeur du pH à 20 °C: 6-9

· Changement d'état

· Point de fusion/point de congélation: 4 °C

· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: 100 °C

· Point d'éclair >500 °C

· Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable.

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

· Inférieure: Non déterminé. · Supérieure: Non déterminé.

· Pression de vapeur à 20 °C: 230 hPa

· Densité à 20 °C: 1 g/cm³

Densité relative.
Densité de vapeur:
Vitesse d'évaporation.

Non déterminé.
Non déterminé.
Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau: Pas ou peu miscible

· Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

· Viscosité:

Dynamique à 20 °C:
 Cinématique:
 400-3.000 mPas
 Non déterminé.

**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Volatile Organic Compounds

· VOCV (CH): 0,00 %

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
  - Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 5)

Date d'impression : 17.01.2020 Numéro de version 1 Révision: 17.01.2020

Nom du produit: HG POWER GLUE Textilkleber

(suite de la page 4)

- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### · 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

· Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Effet primaire d'irritation:
  - Corrosion cutanée/irritation cutanée
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - Lésions oculaires graves/irritation oculaire
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)
  - · Mutagénicité sur les cellules germinales
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - · Cancérogénicité
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - · Toxicité pour la reproduction
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée
  - Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration
- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

- · 12.1 Toxicité
  - · Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
  - · Autres indications écologiques:
    - · Indications générales:
      - Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
- 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB
  - · PBT: Non applicable.
  - · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- · 13.1 Méthodes de traitement des déchets
  - · Recommandation:
  - De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.
  - · Code déchet:
  - 080410 Déchets provenant de la fabrication, de la préparation, de la distribution et de l'utilisation d'adhésifs et de produits d'étanchéité (y compris les matériaux hydrofuges); Déchets de colles et mastics autres que ceux mentionnés dans le numéro 08 04 09; Classification = S

(suite page 6)

Date d'impression : 17.01.2020 Numéro de version 1 Révision: 17.01.2020

Nom du produit: HG POWER GLUE Textilkleber

(suite de la page 5)

- · Emballages non nettoyés:
  - · Recommandation:

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.5 Dangers pour l'environnement: Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par

l'utilisateur Non applicable.

 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · Usage usage industriel
- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.

822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.

- · Directive 2012/18/UE
  - · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · Prescriptions nationales:
  - · Classement des liquides pouvant polluer les eaux: Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
  - · Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
    - · Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- · Service établissant la fiche technique: Département technique
- · Contact: + 41 (0)43 255 55 55
  - · Acronymes et abréviations:

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

· \* Données modifiées par rapport à la version précédente

CH/FR